



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Cotisations

Question écrite n° 45114

### Texte de la question

M. Andre Berthol appelle l'attention de M. le ministre de la fonction publique, de la reforme de l'Etat et de la decentralisation sur l'indemnité accordée à un secrétaire de mairie par décision du conseil municipal pour la confection de la liste de repartition du produit de la chasse aux propriétaires terriens selon la législation Alsace-Moselle. Cette somme est déduite du produit total de la chasse et n'entre en principe aucunement dans la comptabilité communale. Par ailleurs, cette prestation est effectuée en dehors du temps de travail du fonctionnaire communal. Il lui demande si cette indemnité pour la confection de la liste de repartition du produit de la location de la chasse est soumise à cotisation et dans l'affirmative sous quelle forme elle doit être reversée à l'organisme collecteur étant donné que la commune n'est pas considérée comme employeur pour ce travail.

### Données clés

**Auteur :** [M. Berthol André](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 45114

**Rubrique :** Sécurité sociale

**Ministère interrogé :** fonction publique, réforme de l'état et décentralisation

**Ministère attributaire :** fonction publique, réforme de l'état et décentralisation

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 novembre 1996, page 5992